

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 août 2014

Présents : Romuald Molinié, François Ouvrard, Daniel Pardes, Guy Decas, Edith Bour, Florent Garrigues, Magali Gibault, Martine Hamon, Sylvain Lartigue, Monique Molinié-Labroue, Jean-François Pardes.

Absents : 0

Secrétaire : Edith Bour

Ouverture de la séance : 19h05

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Approbation du compte rendu de séance de conseil municipal du 27 juin 2014**
Le compte-rendu est accepté à l'unanimité
- ⇒ **Subventions 2014 aux associations**
Les propositions de subventions faites par le comité des finances sont adoptées à l'unanimité des votants. En effet, les conseillers impliqués dans des associations de la commune n'ont pas participé au vote concernant ces dernières. Le conseil décide d'appliquer une retenue de 10% aux associations qui utilisent la salle des fêtes. En contrepartie, les relevés du compteur électrique ne seront plus facturés.
- ⇒ **CAGC : Fourrière animale prise de compétence et modification des statuts SIPA**
Le conseil approuve à l'unanimité la prise de compétence de la protection animale par le grand Cahors et la modification des Statuts. Il désigne Monique MOLINIE déléguée titulaire et Martine HAMON déléguée suppléante.
- ⇒ **Modification du nombre d'heures hebdomadaires du poste de Secrétaire de Mairie**
Afin de faire face à l'augmentation de charge de travail administratif, le poste de secrétaire de mairie passe à 18h/semaine.

- ⇒ **Rapport Prix Qualité Service Assainissement 2013**
Daniel Pardes présente la gestion de l'assainissement pour l'année 2013. Le bilan est adopté.

- ⇒ **Projet agrandissement Ecole**
Romuald Molinié fait le point sur l'avancée du projet d'agrandissement de l'école. Le conseil est dans l'attente de la réponse à la demande de subvention auprès du Conseil Général.

- ⇒ **Réalisation du bulletin municipal**
Madame Barreau a proposé ses services à la commission de rédaction du bulletin municipal afin de minimiser les coûts d'impression du bulletin. Une réunion sera organisée avec elle courant septembre afin d'étudier les conditions de sa proposition.

- ⇒ **Décision modificative n°1 budget Assainissement** (changement d'imputation)
Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h05